

CONSEIL D'ADMINISTRATION
Ce 16 mars 2022

PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire du conseil d'administration de la Municipalité régionale de comté (MRC) d'Abitibi-Ouest tenue dans la salle du conseil de la MRC d'Abitibi-Ouest à La Sarre, le 16 mars 2022, à 19 h 30.

	MM.	Marcel Cloutier	Authier
		Fernand Major	Authier-Nord
		Marcel Roy	Chazel
		Daniel Céleste	Clermont
		Michel Cliche	Clerval
		Jacques Ricard	Duparquet
		Alain Grégoire	Dupuy
		Serge Marquis	Gallichan
	Mmes	Fanny D.-Rossier	La Reine
		Véronique Aubin	Palmarolle
	M.	Pierre Godbout	Pouliaries
	Mme	Ariane Milot-Breton	Rapide-Danseur
	MM.	Rémi Morin	Ste-Hélène
		Alain Guillemette	Val Saint-Gilles
	Mme	Linda C. Bédard	Secteur Languedoc
Directeur général :	M.	Normand Lagrange	
Directrice générale adj.:	Mme	Micheline Trudel	
Absents :	Mmes	Lina Lafrenière	Macamic
		Rachel Alarie	Roquemaure
		Diane Provost	St-Lambert
	MM.	Yves Dubé	La Sarre
		Roger Lévesque	Normétal
		David Goulet	Ste-Germaine-Boulé
		Michaël Otis	Taschereau

Monsieur Jaclin Bégin préside la séance, tandis que monsieur Normand Lagrange agit comme directeur général.

CONSTATATION DU QUORUM ET DE LA RÉGULARITÉ DE LA SÉANCE

La séance ayant été convoquée dans le délai prescrit et le quorum étant satisfait, le président la déclare ouverte à 19 h 30.

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1. Mot de bienvenue;
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
3. Adoption du procès-verbal du 16 février 2022;
4. Ratification des procès-verbaux du 2 et 14 février 2022;
5. Affaires en découlant;
6. Rapports et comptes rendus;
7. Informations;
8. Administration générale;

9. Aménagement
10. Développement;
11. Matières résiduelles
12. Gestion des territoires non organisés;
13. Résolutions diverses;
14. Avis de motion, projet et adoption de règlement;
15. Parole au public;
16. Levée et fermeture de la séance.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

22-55

Proposé par monsieur Serge Marquis, appuyé par monsieur Daniel Céleste et unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour ci-haut mentionné.

ADOPTION ET RATIFICATION DES PROCÈS VERBAUX

Ayant déjà reçu copie des procès-verbaux, les conseillers de comté en dispensent la lecture.

Adoption du procès-verbal du conseil d'administration

22-56

Proposé par monsieur Alain Guillemette, appuyé par madame Véronique Aubin Céleste et unanimement résolu d'adopter le procès-verbal du conseil d'administration du 16 février 2022.

Ratification du procès-verbal du comité administratif

22-57

Proposé par monsieur Marcel Roy, appuyé par monsieur Daniel Céleste et unanimement résolu de ratifier les procès-verbaux du comité administratif du 2 et 14 février 2022.

AFFAIRES EN DÉCOULANT

Rien de particulier n'est abordé sous cette rubrique.

RAPPORTS ET COMPTES RENDUS

Circuit historique et numérique

Afin de diversifier et consolider son offre touristique, la MRC d'Abitibi-Ouest désire se doter d'un produit d'appel en offrant «une expérience numérique innovante et authentique, permettant de mettre en valeur les différents attraits

patrimoniaux et lieux historiques, tout en profitant de la notoriété et des richesses naturelles du territoire. La MRC veut aussi un circuit original basé sur la culture du territoire et qui met en valeur l'humain.»*

*(Tiré de : Infinitem, circuit historique et numérique, présenté par Cadabra)

Madame Maude Bergeron, agente de développement rural, présente le projet «Infinitem», de la firme Cadabra.

Échanges et discussions suivent.

Le préfet, monsieur Jaclin Bégin, remercie madame Bergeron. Celle-ci quitte la séance.

Rencontres

Conférence des préfets

Rencontre du conseil d'administration de la Conférence des préfets de l'Abitibi-Témiscamingue, le 17 février 2022

Député fédéral – Monsieur Sébastien Lemire

Rencontre avec le député fédéral, monsieur Sébastien Lemire, le 24 février 2022. Échanges sur les dossiers prioritaires de la MRC

CPAT - Rencontre avec le ministre de la famille, monsieur Mathieu Lacombe

Le 8 mars 2022 se tenait une rencontre avec le ministre de la famille, monsieur Mathieu Lacombe portant sur la pénurie de places en garderie, la recherche de pistes de solution la validité et la cohérence des données statistiques du ministère et celle du milieu (Résolutions du conseil d'administration du 16 février 2022)

Conférence de presse – Fonds Québécois d'initiatives sociales (FQIS) –

Lors d'une conférence de presse, le 9 mars dernier, près de 670 000 \$ ont été attribués à des organismes pour contrer la pauvreté et l'exclusion sociale en Abitibi-Ouest. Les projets soutenus s'inscrivent parmi les priorités suivantes : logement social, transport, sécurité alimentaire et pauvreté, réussite éducative, santé mentale, toxicomanie et autres, telles que violence conjugale et insertion socio-professionnelle.

INFORMATIONS

CPAT en bref – Février 2022

L'Observatoire de l'Abitibi-Témiscamingue – Portrait de la MRC d'Abitibi-Ouest

Commission municipale du QC – Audit de conformité sur la transmission des rapports financiers

Fonds d'aide aux organismes affectés par la pandémie COVID-19 – Liste des projets acceptés lors du premier appel de projets

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Commission municipale du Québec – Dépôt du rapport d’audit

ATTENDU l’audit de conformité réalisé par la Commission municipale du Québec (CMQ) dans 1088 municipalités locales et 87 MRC, dont la MRC d’Abitibi-Ouest;

ATTENDU QUE l’objectif de cet audit de conformité porte sur la transmission des rapports financiers;

ATTENDU QUE le rapport final de l’audit de la CMQ émet des recommandations générales à l’égard des municipalités et MRC du Québec;

ATTENDU QUE les membres du conseil d’administration ont reçu préalablement le rapport d’audit portant sur la transmission des rapports financiers par courriel à chacune de leur adresse respective;

ATTENDU QUE les membres du conseil d’administration de la MRC d’Abitibi-Ouest accusent réception du rapport d’audit sur la transmission des rapports financiers, ce rapport devant être déposé à la présente assemblée publique;

22-58

EN CONSÉQUENCE, proposé par monsieur Serge Marquis, appuyé par monsieur Daniel Céleste et unanimement résolu :

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Normand Lagrange, dépose, conformément à l’article 86.8 de la Loi, le rapport d’audit de la Commission municipale du Québec concernant la transmission des rapports financiers.

Concertation régionale - Entente sectorielle de développement

ATTENDU QUE l’article 17.5.1. de la Loi sur le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l’Occupation du territoire (RLRQ, chapitre M-22.1) indique que la MINISTRE a notamment pour mission de soutenir le développement régional en favorisant la coordination et la concertation des différents acteurs, dans une perspective de prise en charge de ce développement par les collectivités locales et régionales dans le cadre d’un partenariat entre elles et l’État;

ATTENDU QUE l’article 126.2 de la Loi sur les compétences municipales (RLRQ, chapitre C-47.1) prévoit notamment qu’une municipalité régionale de comté (MRC) peut prendre toute mesure afin de favoriser le développement local et régional sur son territoire;

ATTENDU QUE le premier alinéa de l’article 126.3 de cette loi prévoit qu’une MRC peut conclure, avec des ministères ou organismes du gouvernement et, le cas échéant, avec d’autres partenaires, des ententes concernant son rôle et ses responsabilités relativement à l’exercice de ses pouvoirs, notamment pour la mise en oeuvre des priorités régionales et l’adaptation des activités gouvernementales aux particularités régionales;

ATTENDU QUE le ministère des Affaires municipales et de l'habitation (MAMH) a mis en place le Fonds Régions et Ruralité (FRR) afin de permettre aux élus, avec le leadership du ministre responsable de chaque région, de contribuer financièrement, avec l'appui d'un comité de sélection de projets, à la réalisation de projets mobilisateurs qui auront un impact sur leur territoire selon des priorités régionales de développement établies par le milieu;

ATTENDU QUE la Conférence des préfets de l'Abitibi-Témiscamingue a comme mission d'assurer la concertation régionale et la prise en compte des enjeux d'intérêts communs pour le développement de la région de l'Abitibi-Témiscamingue;

ATTENDU QU' une entente sectorielle de développement a été identifiée comme étant le moyen le plus approprié pour assurer le soutien à la concertation régionale que souhaitent se doter les MRC/VILLE et la CPAT;

22-59

EN CONSÉQUENCE, proposé par madame Ariane Milot-Breton, appuyée par monsieur Pierre Godbout et unanimement résolu :

DE DÉSIGNER monsieur Jaclin Bégin, préfet, pour signer l'Entente sectorielle de développement, pour et au nom de la MRC d'Abitibi-Ouest;

DE DÉSIGNER le directeur général, monsieur Normand Lagrange, à titre de représentant de la MRC d'Abitibi-Ouest sur le comité de gestion de l'entente.

Action santé l'Envolée d'Abitibi-Ouest – Comité local Réussite éducative

Support à la coordination - Addenda au protocole d'entente

ATTENDU QUE la MRC d'Abitibi-Ouest accordait un soutien financier annuel de 10 000 \$ à Action Santé – l'Envolée d'Abitibi-Ouest pour la période du 1^{er} avril 2021 au 31 mars 2024, afin d'assurer la continuité de la coordination relative à l'administration des fonds et la mobilisation des partenaires;*

*(résolution 21-09)

ATTENDU QU' une somme résiduelle de 6 959,53 \$, allouée pour la période du 1^{er} avril 2021 au 31 mars 2022, n'a pas été utilisée;

ATTENDU QU' il convient d'ajouter un avenant à l'entente conclue avec Action santé l'Envolée d'Abitibi-Ouest, permettant de rendre cette somme disponible avant le 31 mars 2024;

22-60

EN CONSÉQUENCE, proposé par monsieur Alain Grégoire, appuyé par monsieur Serge Marquis et unanimement résolu :

• **D'AUTORISER** le directeur général, monsieur Normand Lagrange à signer, pour et au nom de la MRC d'Abitibi-Ouest l'avenant à l'entente conclue avec Action santé d'Abitibi-Ouest.

Le document fait partie des présentes pour valoir comme si, ici, au long reproduit.

Gala Excell'Or - Employeur Étoile

22-61

Proposé par monsieur Alain Grégoire, appuyé par monsieur Serge Marquis et unanimement résolu :

- **D'ACCORDER** un soutien financier annuel de 4 000 \$, attribué à la réussite éducative pour la période du 1 avril 2022 au 31 mars 2024, afin d'assurer la pérennité du prix spécial *Employeur Étoile*, remis lors du Gala Excell'Or de la CCIAO;
- **D'AUTORISER** le directeur général, monsieur Normand Lagrange à signer, pour et au nom de la MRC d'Abitibi-Ouest, l'entente à intervenir avec Action santé l'Envolée d'Abitibi-Ouest;
- **D'UTILISER** l'enveloppe du Fonds régions et ruralité à cet effet.

Halte-garderie

22-62

Proposé par monsieur Alain Grégoire, appuyé par monsieur Serge Marquis et unanimement résolu :

- **D'ACCORDER** un soutien financier de 6 000 \$ pour assurer la poursuite du projet Halte-Garderie du Centre de formation générale Le Retour, pour la période du 1^{er} avril 2022 au 31 mars 2023;
- **D'AUTORISER** le directeur général, monsieur Normand Lagrange à signer, pour et au nom de la MRC d'Abitibi-Ouest, l'entente à intervenir avec Action santé l'Envolée d'Abitibi-Ouest;
- **D'UTILISER** l'enveloppe du Fonds régions et ruralité à cet effet.

Espace d'accélération et de croissance de l'Abitibi-Témiscamingue (EACAT) – Projets territoriaux : Création de sites web transactionnels - Société d'aide au développement des collectivités d'Abitibi-Ouest (SADCAO)

ATTENDU QUE l'Espace d'accélération et de croissance de l'Abitibi-Témiscamingue (EACAT) est un organisme de développement régional qui a pour mission de soutenir l'innovation dans les entreprises de l'Abitibi-Témiscamingue;

ATTENDU QUE la MRC administre des sommes dédiées à ce programme sur le territoire de la MRC d'Abitibi-Ouest;

ATTENDU QUE la SADCAO a demandé à la MRC de lui consentir une contribution non-remboursable au montant de 8 814,50 \$ pour la *Création de sites web transactionnels pour les PME d'Abitibi Ouest – Phase 3*;

22-63

EN CONSÉQUENCE, proposé par monsieur Marcel Roy, appuyé par monsieur Alain Grégoire et unanimement résolu d'autoriser monsieur Normand Lagrange à signer le protocole d'entente à intervenir avec la SADCAO.

Espace d'accélération et de croissance de l'Abitibi-Témiscamingue (EACAT)
- Projets territoriaux : Analyse de rentabilité - Chauffage par biomasse - SADCAO

ATTENDU QUE l'Espace d'accélération et de croissance de l'Abitibi-Témiscamingue (EACAT) est un organisme de développement régional qui a pour mission de soutenir l'innovation dans les entreprises de l'Abitibi-Témiscamingue;

ATTENDU QUE la MRC administre des sommes dédiées à ce programme sur le territoire de la MRC d'Abitibi-Ouest;

ATTENDU QUE la SADCAO a demandé à la MRC de lui consentir une contribution non-remboursable au montant de 13 898,50 \$ pour une *Analyse de la rentabilité de la substitution de combustible fossile par la biomasse forestière de proximité*;

22-64 **EN CONSÉQUENCE,** proposé par monsieur Marcel Roy, appuyé par monsieur Alain Grégoire et unanimement résolu d'autoriser monsieur Normand Lagrange à signer le protocole d'entente à intervenir avec la SADCAO.

AMÉNAGEMENT

Règlement numéro 02-2022 de la Ville de Duparquet

22-65 Proposé par madame Ariane Milot-Breton, appuyé par monsieur Rémi Morin et unanimement résolu :

- **QUE**, conformément à l'article 109.7 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (LAU), le règlement intitulé « Plan d'urbanisme de la Ville de Duparquet » portant le numéro 02-2022 correspond aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement révisé et aux dispositions du document complémentaire;
- **QUE** le directeur général et secrétaire-trésorier de la MRC d'Abitibi-Ouest est autorisé à délivrer le certificat de conformité après avoir reçu un avis de la secrétaire-trésorière de la municipalité, mentionnant la date où le règlement a été approuvé par les personnes habiles à voter, tel que prévu au troisième aliéna de l'article 137.3 de LAU et conformément à la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités.

Le règlement no 02-2022 entrera en vigueur à la date d'émission du certificat de conformité de la MRC d'Abitibi-Ouest.

Règlement numéro 03-2022 de la Ville de Duparquet

22-66 Proposé par monsieur Marcel Roy, appuyé par madame Ariane Milot-Breton et unanimement résolu :

- **QUE**, conformément à l'article 109.7 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (LAU), le règlement intitulé « Règlement de zonage de la Ville de Duparquet » portant le numéro 03-2022 correspond aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement révisé et aux dispositions du document complémentaire.
- **QUE** le directeur général et secrétaire-trésorier de la MRC d'Abitibi-Ouest est autorisé à délivrer le certificat de conformité après avoir reçu

un avis de la secrétaire-trésorière de la municipalité, mentionnant la date où le règlement a été approuvé par les personnes habiles à voter, tel que prévu au troisième aliéna de l'article 137.3 de LAU et conformément à la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités.

Le règlement no 03-2022 entrera en vigueur à la date d'émission du certificat de conformité de la MRC d'Abitibi-Ouest.

Règlement numéro 04-2022 de la Ville de Duparquet

22-67

Proposé par madame Véronique Aubin, appuyé par monsieur Fernand Major et unanimement résolu :

- **QUE**, conformément à l'article 137.3 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LAU), le règlement intitulé « Règlement de lotissement de la Ville de Duparquet » portant le numéro 04-2022 correspond aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement révisé et aux dispositions du document complémentaire.
- **QUE** le directeur général et secrétaire-trésorier de la MRC d'Abitibi-Ouest est autorisé à délivrer le certificat de conformité après avoir reçu un avis de la secrétaire-trésorière de la municipalité, mentionnant la date où le règlement a été approuvé par les personnes habiles à voter tel que prévu au troisième aliéna de l'article 137.3 de LAU et conformément à la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités.

Le règlement no 04-2022 entrera en vigueur à la date d'émission du certificat de conformité de la MRC d'Abitibi-Ouest.

SÉCURITÉ INCENDIE

Schéma de couverture de risques en sécurité incendie – Adoption du rapport annuel d'activité en sécurité incendie - territoire non organisé (TNO) Rivière-Ojima

22-68

Proposé par monsieur Michel Cliche, appuyé par monsieur Rémi Morin et unanimement résolu:

- **D'ADOPTER** le rapport annuel d'activité en sécurité incendie pour l'année 2021 du TNO Rivière-Ojima dans le cadre du Schéma de couverture de risques en sécurité incendie;
- **DE LE DÉPOSER** au ministère de la Sécurité publique.

Le document fait partie des présentes pour valoir comme si, ici, au long reproduit.

Schéma de couverture de risques en sécurité incendie – Adoption du rapport annuel d'activité en sécurité incendie - territoire non organisé (TNO) Duparquet

22-69

Proposé par madame Ariane Milot-Breton, appuyé par madame Véronique Aubin et unanimement résolu:

- **D'ADOPTER** le rapport annuel d'activité en sécurité incendie pour l'année 2021 du TNO Duparquet dans le cadre du Schéma de couverture de risques en sécurité incendie;

- **DE LE DÉPOSER** au ministère de la Sécurité publique.

Le document fait partie des présentes pour valoir comme si, ici, au long reproduit.

Schéma de couverture de risques en sécurité incendie – Adoption du rapport annuel consolidé d’activité en sécurité incendie 2021 de la MRC d’Abitibi-Ouest

22-70

Proposé par monsieur Pierre Godbout, appuyé par monsieur Alain Grégoire et unanimement résolu:

- **D’ADOPTER** le rapport annuel consolidé d’activité incendie 2021 de la MRC d’Abitibi-Ouest dans le cadre du Schéma de couverture de risques en sécurité incendie;
- **DE LE DÉPOSER** au ministère de la Sécurité publique.

Le document fait partie des présentes pour valoir comme si, ici, au long reproduit.

DÉVELOPPEMENT

Comité de vitalisation FRR Volet 4 – Règles de régie interne

22-71

Proposé par monsieur Pierre Godbout, appuyé par monsieur Serge Marquis et unanimement résolu d’approuver les règles de régie interne du Comité de vitalisation mis en place suite à la signature de l’entente *Fonds région ruralité – Volet 4 – Soutien à la vitalisation et à la coopération intermunicipale*, liant tous les membres du Comité de vitalisation dans l’exercice de leur mandat.

Ministre Culture et Communication – Programme d’aide aux initiatives de partenariat – 1^{er} avril 2021 au 31 mars 2023

22-72

Proposé par monsieur Fernand Major, appuyé par monsieur Michel Cliche et unanimement résolu :

- **D’ENTÉRINER** la convention d’aide financière 2022-2023 entre la Ministre de la Culture et des Communication et la MRC d’Abitibi-Ouest, dans le cadre du *programme Aide aux initiatives de partenariat*;
- **D’AUTORISER** le directeur général, monsieur Normand Lagrange à signer, pour et au nom de la MRC d’Abitibi-Ouest, la convention d’aide financière.

MATIÈRES RÉSIDUELLES

Mu Conseil – Offre de services

22-73

Proposé par madame Fanny Dupras-Rossier, appuyé par monsieur Alain Guillemette et unanimement résolu

- **D'ACCEPTER** l'offre de services professionnels de la firme MU Conseil concernant un accompagnement lors de la démarche d'information et de consultation sur le projet d'implantation d'une plate-forme de compostage;
- **D'AUTORISER** le directeur général, monsieur Normand Lagrange à signer, pour et au nom de la MRC d'Abitibi-Ouest, toute documentation à cet effet.

GESTION DES TERRITOIRES NON ORGANISÉS

Fonds Région Ruralité - Politique de soutien aux projets structurants – Dépôt d'un projet

22-74

Proposé par monsieur Marcel Cloutier, appuyé par monsieur Alain Guillemette et unanimement résolu :

- **DE PRIORISER** le projet « Ressource en animation communautaire » à titre de priorité #1 pour le territoire non organisé Rivière-Ojima;
- **DE DÉPOSER** ledit projet au Fonds de développement des territoires pour une demande d'aide financière;
- **D'AUTORISER** monsieur Normand Lagrange à signer tous les documents en lien avec la demande d'aide financière.

RÉSOLUTIONS DIVERSES

Table locale GIRT MRC d'Abitibi-Ouest – Représentants

22-75

Proposé par monsieur Marcel Cloutier, appuyé par monsieur Rémi Morin et unanimement résolu de désigner monsieur Alain Guillemette à titre de représentant de la MRC d'Abitibi-Ouest à la Table locale GIRT d'Abitibi-Ouest.

AVIS DE MOTION, PROJET ET ADOPTION DE RÈGLEMENT

Rien de particulier n'est abordé sous cette rubrique.

PAROLE AU PUBLIC

Rien de particulier n'est abordé sous cette rubrique.

LEVÉE ET FERMETURE DE LA SÉANCE

22-76

Proposé par monsieur Alain Grégoire, appuyé par Pierre Godbout et unanimement résolu de lever et de fermer la séance. Il est 21 h 15.

Le préfet

Le directeur général

ADOPTÉ LE : 20 avril 2022

Je, Jaclin Bégin, préfet, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.